

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec – UG et JEL – CSN

5 juin 2025

**Aux employés du SEESCQ – UG et JEL**

Bonjour,

Voici quelques sujets dont nous souhaitons vous faire part.

a) **Taux de cotisation syndicale**

L’ajustement du taux de cotisations syndicales, tel que déterminé en assemblée générale, sera effectif à partir de la paie versée le 26 juin prochain.

b) **Régime de retraite (congé de cotisation)**

Le régime de retraite, toujours en excellente santé financière, présente au 31 décembre 2024 des excédents qui doivent être réduits selon la loi. Après discussions entre l’employeur et les différents syndicats, il a été décidé de procéder à un nouveau congé de cotisation à partir de la paie du 26 juin et ce, pour le restant de l’année en cours. Vers la fin de l’année, une analyse financière du régime sera faite à nouveau afin de déterminer si ce congé se poursuivra en 2026.

c) **Invalidité**

À l’attention des membres qui ont un dossier d’invalidité ouvert avec l’employeur (restrictions médicales temporaires) mais qui sont présentement au travail, veuillez entrer en communication avec nous.

d) **Liste d’ancienneté**

Nous vous rappelons que vous pouvez vérifier si votre ancienneté est conforme à chaque sortie des listes (vers le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 15 janvier pour l’unité générale; vers le 31 mars, le 31 juillet et le 30 novembre pour l’unité jeux en ligne). Veuillez alors nous rapporter toute erreur.

e) **Affectation poker (préposés machines à sous)**

Nous invitons les préposés machines à sous intéressés à travailler au salon poker à donner leur nom à leur gestionnaire, afin qu’ils soient eux aussi formés pour pouvoir y travailler. L’employeur dans un premier temps a tenu à former d’abord ceux qui étaient le plus susceptibles de faire du poker; il formera les volontaires en groupes dans un deuxième temps lorsque possible.

Pour toutes questions n’hésitez pas à entrer en communication avec un représentant syndical.

**Votre comité exécutif**